

## L'ENJEU ET LA CHANDELLE

Durant le confinement lié à la pandémie COVID-19, nombreux sont celles et ceux à s'être interrogés sur la méthode de traitement appliquée par la Direction vis-à-vis des salarié·es de la SAPESO alors en situation d'arrêt de travail. Un grand nombre d'entre elles, d'entre eux, en arrêt ou pas, jugeant la situation comme anormale, incomprise et humainement « dégueulasse » se sont alors tournés vers leurs élus SOM-CGT. Durant les premières semaines de mise en œuvre d'une telle mesure hors du commun pendant laquelle des dispositions gouvernementales s'empilaient les unes après les autres, les dernières contrevenant parfois aux premières, il a fallu le temps nécessaire de décryptage pour faire le clair sur cette situation.

Concomitamment, dans le même esprit et pour les mêmes raisons, le Syndicat du Livre de Bordeaux était régulièrement alerté et questionné par nombre de ses sections adhérentes (au même titre que SOM-CGT) quant aux mesures prises et mises en place dans les diverses entreprises relevant de son champ de branche.

C'est après un travail collectif et collaboratif avec le Syndicat du Livre de Bordeaux et appuyé par son avocat, qu'en date du 3 juin 2020 SOM-CGT a dénoncé par lettre à la direction de la SAPESO sa décision unilatérale l'ayant conduit à surseoir à l'application de l'accord d'entreprise portant sur la garantie maladie-accident-maternité et a demandé le maintien de son application avec effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020. Cet accord, bien commun de tous, de chacun, concerne et s'applique à l'ensemble des salariés de l'entreprise. Sa vocation consiste en la protection des plus faibles par le collectif dans son ensemble. Ceux qui en bénéficient, sont parfois dans des situations extrêmement difficiles et se trouvent déjà bien pénalisés... Ce type d'accord est l'un des socles d'une société dite solidaire et il repose sur des principes fondateurs fondamentaux. Personne, en bonne santé aujourd'hui, ne peut prédire qu'il ne basculera pas de l'autre côté demain et que ce type de conquis social sera alors inestimable pour lui... Pourquoi tant de mépris, de salamalecs et de circonvolutions inutiles et vaines alors dans ce cas précis ?

Le 22 juin la direction faisait parvenir sa réponse négative par mail basant sa position sur des dispositions juridiques datées d'une quarantaine d'années.

Après une nouvelle consultation juridique, le **6 juillet** SOM-CGT envoyait une nouvelle lettre à la direction de la SAPESO réfutant ses positions juridiques "préhistoriques" et plus d'actualité aujourd'hui et renouvelant sa revendication initiale en concluant par une proposition de rencontre afin de traiter ce dossier en direct plutôt que par courrier.

Le 15 juillet la direction répondait en maintenant de nouveau sa position, aveuglément et inhumainement arcboutée sur un juridisme d'un autre temps et concluant qu'une entrevue sur le sujet n'était pas nécessaire.

On comprendra aisément qu'ici la direction cherche à rester sur l'aspect juridique espérant amener des salarié·es isolé·es, en situation de santé précaire, à se débrouiller seul·es face aux méandres de la justice.

## Une section syndicale CGT digne de ce nom ne peut en aucun cas laisser faire cela! Et SOM-CGT ne le fera pas!

Mais plus surprenant, voire inquiétant, la direction, après avoir pris la décision unilatérale de ne plus appliquer provisoirement (jusqu'à quand d'ailleurs ?) un accord d'entreprise paritairement signé, rompt le dialogue avec l'organisation syndicale majoritaire de l'entreprise. Un comble !

Avec en perspective les événements annoncés pour la rentrée, qu'il s'agisse du plan de relance économique du gouvernement ou bien du « Plan de filière 2020 – 2025 » porté au plus haut niveau de l'État par l'association des patrons de presse IPG dénommée l'Alliance et qui prévoit des licenciements massifs dans la profession avec à la clé des millions d'euros distribués par l'État français, ou encore d'autres dossiers sucrés-salés à venir, le choix de cette rupture semble, au mieux inopportun, pour ne pas dire méprisant (y compris pour les salarié·es concerné·es qui se voient là privé·es de toute représentativité, de toute possibilité d'expression) et au pire suicidaire. Un caillou dans la chaussure avant même que débute le tsunami ! A moins qu'il ne s'agisse d'une passe d'arme destinée au nouvel actionnariat familial qui, à n'en pas douter, sera ravi de découvrir l'état "des bonnes relations sociales" au sein de la SAPESO ?

Si dans certains univers, en cas de pépins sérieux, le mot d'ordre est : « Les femmes, les enfants, les vieillards et les malades d'abord ! » à SAPESO, cette fois-ci, il y a eu comme qui dirait un léger « raté » !

## Une section syndicale digne de ce nom ne peut en aucun cas laisser faire cela!

En ce sens, une première AG des salariés s'est tenue au centre d'impression jeudi 17 juillet. Le mandat est clair : ne rien lâcher sur ce dossier. Dans les jours et semaines qui viennent, d'autres AG suivront malgré un calendrier et un "timing" peu favorables (congés d'été, distanciation sociale, etc.). Mais comme il n'est jamais trop tard pour bien faire, ce dossier sera mené, en son temps et à son rythme, à son terme, quel qu'il soit, conformément à l'engagement qui a été confirmé lors de cette première AG du 17 juillet.

L'enjeu s'il est vraiment compris et mesuré en vaut-il la chandelle ? En tout cas pour SOM-CGT, c'est oui!

La défense des salarié·es, et notamment des plus faibles, est avant tout un enjeu social et sociétal prépondérant à mettre au premier rang des préoccupations de l'action syndicale.

C'est dans cet objectif que vos élu·es SOM-CGT resteront disponibles et ouvert.es à toute proposition de rencontre avec la direction.